

## II. Burkina Faso

### 1. Fiche Burkina Faso

Coûts opérationnels totaux pour le pays:	1.735.726.60 €			
Personne de contact en Belgique pour la DGD pour le pays:	COMPAGNIE Isabelle	UVCW	081 24 06 35	isabelle.compagnie@uvcw.be

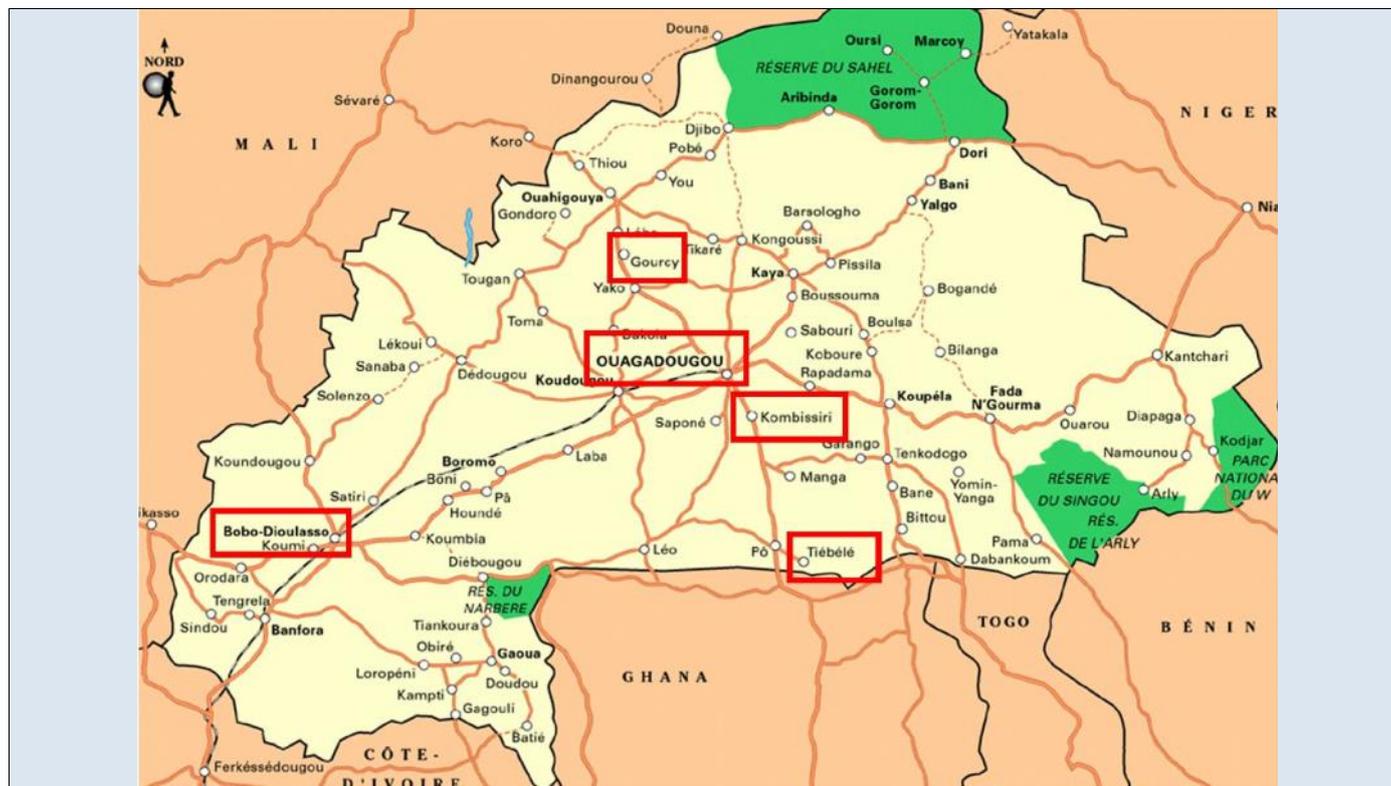
#### Résumé synthétique du programme pour ce pays (15 lignes maximum):

Pour favoriser l'accès de la population à la citoyenneté et aux biens et services publics, le Programme fédéral de Coopération internationale communale 2017-2021 au Burkina Faso vise à ce qu'à un horizon de 5 ans, les communes y participant soient capables d'enregistrer l'ensemble des faits d'état civil (y compris informatiquement), d'encourager la déclaration de ces derniers, d'organiser à long terme la conservation des actes y afférents, ainsi que le transfert des données qui en sont extraites aux pouvoirs publics.

A cet effet, pour une pleine cohérence avec la Politique nationale en la matière et avec le concours des autorités compétentes, les communes:

- harmonisent leurs pratiques et mutualisent leurs actions et acquis;
- renforcent les capacités organisationnelles des acteurs et structures du Système d'état civil (SEC);
- maîtrisent les infrastructures et le matériel, et s'approprient les fonctions de l'état civil (EC);
- informent et sensibilisent l'ensemble des acteurs et structures du Système d'état civil sur l'importance de l'état civil pour œuvrer efficacement à la normalisation de la déclaration spontanée des faits qui en relèvent.

Carte du pays avec localisation des interventions



## 2. Liste des partenaires<sup>1</sup> connus au moment de la demande

FERNELMONT/TIÉBÉLÉ			
Nom complet et abréviation:	<b>Commune de Fernelmont</b>		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	rue Goffin 2 5380 FERNELMONT	081 83 08 24	<a href="mailto:energie.fernelmont@gmail.com">energie.fernelmont@gmail.com</a>
Personne de contact :	Clément CASSART		
Nom complet et abréviation :	<b>Commune de Tiébébé</b>		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	03 BP 7101 OUAGADOUGOU 03	226 78 94 04 71	<a href="mailto:dedouipascal@yahoo.fr">dedouipascal@yahoo.fr</a>
Personne de contact :	Pascal DEDOUI		
Outcome(s) / Objectif(s) spécifique(s) :	A un horizon de 5 ans, les communes burkinabè participant au Programme de CIC seront capables d'enregistrer l'ensemble des faits d'état civil (notamment au travers de la reprise informatique complète des actes existants doublée d'une actualisation systématique), d'encourager la déclaration de ces derniers, d'organiser à long terme la conservation des actes y afférents, ainsi que le transfert des données qui en sont extraites aux pouvoirs publics.		
Budget par Outcome :	Budget OS 1: 206.000 €		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	L'OS a été défini par la plateforme burkinabè, bénéficiant de l'encadrement de la plateforme belge. En vue de l'atteindre, dans le cadre d'un travail de pair à pair (politiques et administratifs/techniques), dans une logique d'apprentissage sur le terrain, par le faire, le partenariat contribue: <ul style="list-style-type: none"> <li>• au déploiement de la dynamique collective, en participant à la plateforme belgo-burkinabè et en assurant le leadership, en concertation avec les autres partenariats, sur une partie des tâches d'intérêt commun (R1) en matière d'EC;</li> <li>• à l'élaboration des stratégies et à la mise en œuvre des interventions de nature strictement locales, qui sont largement le prolongement de cette dynamique, ainsi qu'à leur suivi/évaluation (R2 à R4).</li> </ul>		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG <sup>2</sup> :	17/11/2008		

LESSINES/ARRONDISSEMENT 2 DE BOBO-DIOULASSO			
Nom complet et abréviation:	<b>Commune de Lessines</b>		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Grand Place 12 7860 LESSINES	068 25 15 38	<a href="mailto:leclercq-benoit@lessines.be">leclercq-benoit@lessines.be</a>
Personne de contact :	Benoît LECLERCQ		
Nom complet et abréviation :	<b>Arrondissement 2 de Bobo-Dioulasso</b>		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Arrondissement n°2 BOBO-DIOULASSO	226 75 75 06 47	<a href="mailto:lemig55@yahoo.fr">lemig55@yahoo.fr</a>
Personne de contact :	Constant Miganterdar HIEN		
Outcome(s) / Objectif(s) spécifique(s) :	A un horizon de 5 ans, les communes burkinabè participant au Programme de CIC seront capables d'enregistrer l'ensemble des faits d'état civil (notamment au travers de la reprise informatique complète des actes existants doublée d'une actualisation dynamique), d'encourager la déclaration de ces derniers, d'organiser à long terme la conservation des actes y afférents, ainsi que le transfert des données qui en sont extraites aux pouvoirs publics.		
Budget par Outcome :	Budget OS 1: 206.000 €		

<sup>1</sup> Comme par le passé, nous entendons ici par "partenaire" les partenariats de commune belge à commune burkinabè, qui bénéficient directement des fonds du Programme.

<sup>2</sup> Nous indiquons ici la date de signature du Protocole de collaboration générale qui lie les deux communes (v. modèle en annexe 3) et acte de leur volonté de participer au Programme de CIC.

Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	L'OS a été défini par la plateforme burkinabè, bénéficiant de l'encadrement de la plateforme belge. En vue de l'atteindre, dans le cadre d'un travail de pair à pair (politiques et administratifs/techniques), dans une logique d'apprentissage sur le terrain, par le faire, le partenariat contribue: <ul style="list-style-type: none"> <li>• au déploiement de la dynamique collective, en participant à la plateforme belgo-burkinabè et en assurant le leadership, en concertation avec les autres partenariats, sur une partie des tâches d'intérêt commun (R1) en matière d'EC;</li> <li>• à l'élaboration des stratégies et à la mise en œuvre des interventions de nature strictement locales, qui sont largement le prolongement de cette dynamique, ainsi qu'à leur suivi/évaluation (R2 à R4).</li> </ul>
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	27/02/2014 <sup>3</sup>

LEUZE-EN-HAINAUT/ARRONDISSEMENT 1 DE OUAGADOUGOU			
Nom complet et abréviation:	<b>Commune de Leuze-en-Hainaut</b>		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Av. de la Résistance 1 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	069 66 98 40	<a href="mailto:l.stradiot@leuze-en-hainaut.be">l.stradiot@leuze-en-hainaut.be</a>
Personne de contact :	Liliane STRADIOT		
Nom complet et abréviation:	<b>Arrondissement 1 de Ouagadougou</b>		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	01 BP 85 OUAGADOUGOU 01	226 66 23 86 86	<a href="mailto:villy.poedgo@gmail.com">villy.poedgo@gmail.com</a>
Personne de contact :	Kévin Séverin BONKOUNGOU		
Outcome(s) / Objectif(s) spécifique(s) :	A un horizon de 5 ans, les communes burkinabè participant au Programme de CIC seront capables d'enregistrer l'ensemble des faits d'état civil (notamment au travers de la reprise informatique complète des actes existants doublée d'une actualisation systématique), d'encourager la déclaration de ces derniers, d'organiser à long terme la conservation des actes y afférents, ainsi que le transfert des données qui en sont extraites aux pouvoirs publics.		
Budget par Outcome :	Budget OS 1: 206.000 €		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome:	L'OS a été défini par la plateforme burkinabè, bénéficiant de l'encadrement de la plateforme belge. En vue de l'atteindre, dans le cadre d'un travail de pair à pair (politiques et administratifs/techniques), dans une logique d'apprentissage sur le terrain, par le faire, le partenariat contribue: <ul style="list-style-type: none"> <li>• au déploiement de la dynamique collective, en participant à la plateforme belgo-burkinabè et en assurant le leadership, en concertation avec les autres partenariats, sur une partie des tâches d'intérêt commun (R1) en matière d'EC;</li> <li>• à l'élaboration des stratégies et à la mise en œuvre des interventions de nature strictement locales, qui sont largement le prolongement de cette dynamique, ainsi qu'à leur suivi/évaluation (R2 à R4).</li> </ul>		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	15/06/2010		

LEUZE-EN-HAINAUT/ARRONDISSEMENT 2 DE OUAGADOUGOU			
Nom complet et abréviation:	<b>Commune de Leuze-en-Hainaut</b>		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Av. de la Résistance 1 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	069 66 98 40	<a href="mailto:l.stradiot@leuze-en-hainaut.be">l.stradiot@leuze-en-hainaut.be</a>
Personne de contact :	Liliane STRADIOT		
Nom complet et abréviation:	<b>Arrondissement 2 de Ouagadougou</b>		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	01 BP 85 OUAGADOUGOU 01	226 66 23 86 86	<a href="mailto:villy.poedgo@gmail.com">villy.poedgo@gmail.com</a>

<sup>3</sup> La signature du Protocole de collaboration générale fait suite dans le cas présent à une relation partenariale formalisée dès 2002.

Personne de contact :	Kévin Séverin BONKOUNGOU
Outcome(s) / Objectif(s) spécifique(s) :	A un horizon de 5 ans, les communes burkinabè participant au Programme de CIC seront capables d'enregistrer l'ensemble des faits d'état civil (notamment au travers de la reprise informatique complète des actes existants doublée d'une actualisation systématique), d'encourager la déclaration de ces derniers, d'organiser à long terme la conservation des actes y afférents, ainsi que le transfert des données qui en sont extraites aux pouvoirs publics.
Budget par Outcome :	Budget OS 1: 206.000 €
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	L'OS a été défini par la plateforme burkinabè, bénéficiant de l'encadrement de la plateforme belge. En vue de l'atteindre, dans le cadre d'un travail de pair à pair (politiques et administratifs/techniques), dans une logique d'apprentissage sur le terrain, par le faire, le partenariat contribue: <ul style="list-style-type: none"> <li>• au déploiement de la dynamique collective, en participant à la plateforme belgo-burkinabè et en assurant le leadership, en concertation avec les autres partenariats, sur une partie des tâches d'intérêt commun (R1) en matière d'EC;</li> <li>• à l'élaboration des stratégies et à la mise en œuvre des interventions de nature strictement locales, qui sont largement le prolongement de cette dynamique, ainsi qu'à leur suivi/évaluation (R2 à R4).</li> </ul>
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	15/06/2010

OUPEYE/GOURCY			
Nom complet et abréviation :	<b>Commune d'Oupeye</b>		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	rue des Ecoles 4 4680 OUPEYE	04 267 07 21	<a href="mailto:l.jedrzejski@oupeye.be">l.jedrzejski@oupeye.be</a>
Personne de contact :	Lucie JEDRZEJSKI		
Nom complet et abréviation :	<b>Commune de Gourcy</b>		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	BP 23 - Prov. du Zondoma GOURCY	226 70 29 76 88	<a href="mailto:ouedlgermain@gmail.com">ouedlgermain@gmail.com</a>
Personne de contact :	Lasséné Germain OUEDRAOGO		
Outcome(s) / Objectif(s) spécifique(s) :	A un horizon de 5 ans, les communes burkinabè participant au Programme de CIC seront capables d'enregistrer l'ensemble des faits d'état civil (notamment au travers de la reprise informatique complète des actes existants doublée d'une actualisation systématique), d'encourager la déclaration de ces derniers, d'organiser à long terme la conservation des actes y afférents, ainsi que le transfert des données qui en sont extraites aux pouvoirs publics.		
Budget par Outcome :	Budget OS 1: 206.000 €		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	L'OS a été défini par la plateforme burkinabè, bénéficiant de l'encadrement de la plateforme belge. En vue de l'atteindre, dans le cadre d'un travail de pair à pair (politiques et administratifs/techniques), dans une logique d'apprentissage sur le terrain, par le faire, le partenariat contribue: <ul style="list-style-type: none"> <li>• au déploiement de la dynamique collective, en participant à la plateforme belgo-burkinabè et en assurant le leadership, en concertation avec les autres partenariats, sur une partie des tâches d'intérêt commun (R1) en matière d'EC;</li> <li>• à l'élaboration des stratégies et à la mise en œuvre des interventions de nature strictement locales, qui sont largement le prolongement de cette dynamique, ainsi qu'à leur suivi/évaluation (R2 à R4).</li> </ul>		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	28/02/2008		

RAMILLIES/KOMBISSIRI			
Nom complet et abréviation:	<b>Commune de Ramillies</b>		
Coordonnées:	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Av. des Déportés 48 1367 RAMILLIES	081 43 23 49	<a href="mailto:cooperation@commune-ramillies.be">cooperation@commune-ramillies.be</a>
Personne de contact :	Lionel DEBATY		
Nom complet et abréviation:	<b>Commune de Kombissiri</b>		
Coordonnées:	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	BP 83 KOMBISSIRI	226 70 18 54 81	<a href="mailto:zmariata@yahoo.fr">zmariata@yahoo.fr</a>
Personne de contact :	Mariata ZANGRE		
Outcome(s) / Objectif(s) spécifique(s) :	A un horizon de 5 ans, les communes burkinabè participant au Programme de CIC seront capables d'enregistrer l'ensemble des faits d'état civil (notamment au travers de la reprise informatique complète des actes existants doublée d'une actualisation systématique), d'encourager la déclaration de ces derniers, d'organiser à long terme la conservation des actes y afférents, ainsi que le transfert des données qui en sont extraites aux pouvoirs publics.		
Budget par Outcome :	Budget OS 1: 206.000 €		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	<p>L'OS a été défini par la plateforme burkinabè, bénéficiant de l'encadrement de la plateforme belge. En vue de l'atteindre, dans le cadre d'un travail de pair à pair (politiques et administratifs/techniques), dans une logique d'apprentissage sur le terrain, par le faire, le partenariat contribue:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au déploiement de la dynamique collective, en participant à la plateforme belgo-burkinabè et en assurant le leadership, en concertation avec les autres partenariats, sur une partie des tâches d'intérêt commun (R1) en matière d'EC;</li> <li>• à l'élaboration des stratégies et à la mise en œuvre des interventions de nature strictement locales, qui sont largement le prolongement de cette dynamique, ainsi qu'à leur suivi/évaluation (R2 à R4).</li> </ul>		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	7/01/2014		

WOLUWE-SAINT-PIERRE/ARRONDISSEMENT 3 OUAGADOUGOU			
Nom complet et abréviation:	<b>Commune de Woluwe-Saint-Pierre</b>		
Coordonnées:	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Av. Ch. Thielemans 93 1150 BRUXELLES	02 773 06 89	<a href="mailto:sndongala@woluwe1150.irisnet.be">sndongala@woluwe1150.irisnet.be</a>
Personne de contact :	Sandra NDONGALA		
Nom complet et abréviation :	<b>Arrondissement 3 de Ouagadougou</b>		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Arrond. de Sigh Noghin 01 BP 85 OUAGADOUGOU 01	226 50 35 00 02	<a href="mailto:yarbila@gmail.com">yarbila@gmail.com</a>
Personne de contact :	Boukaré TONDE		
Outcome(s) / Objectif(s) spécifique(s) :	A un horizon de 5 ans, les communes burkinabè participant au Programme de CIC seront capables d'enregistrer l'ensemble des faits d'état civil (notamment au travers de la reprise informatique complète des actes existants doublée d'une actualisation systématique), d'encourager la déclaration de ces derniers, d'organiser à long terme la conservation des actes y afférents, ainsi que le transfert des données qui en sont extraites aux pouvoirs publics.		
Budget par Outcome :	Budget OS 1: 206.000 €		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	<p>L'OS a été défini par la plateforme burkinabè, bénéficiant de l'encadrement de la plateforme belge. En vue de l'atteindre, dans le cadre d'un travail de pair à pair (politiques et administratifs/techniques), dans une logique d'apprentissage sur le terrain, par le faire, le partenariat contribue:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au déploiement de la dynamique collective, en participant à la plateforme belgo-burkinabè et en assurant le leadership, en concertation avec les autres partenariats, sur une partie des tâches d'intérêt commun (R1) en matière d'EC;</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"><li>• à l'élaboration des stratégies et à la mise en œuvre des interventions de nature strictement locales, qui sont largement le prolongement de cette dynamique, ainsi qu'à leur suivi/évaluation (R2 à R4).</li></ul>
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	17/11/2008

### 3. Cohérence avec le Plan stratégique

Non applicable

### 4. Théorie du Changement associée au Burkina Faso

L'ACC pour le Burkina Faso a identifié une liste de problèmes auxquels les partenariats belgo-burkinabè et d'autres organisations impliquées<sup>4 5</sup> (ou parties prenantes PP) sont liées.

A la suite, les gestionnaires (UVCW/AVCB)<sup>6</sup>, partenaires (communes belges et burkinabè) et partie prenante principale (Direction générale pour la Modernisation de l'Etat civil ou DGMEC) se sont réunis à l'occasion d'un atelier d'évaluation/programmation<sup>7</sup> pour tenter d'identifier un objectif spécifique (et un cadre logique associé) contribuant significativement et prioritairement à la cible 5 du CSC Burkina Faso: "**Améliorer les capacités de maîtrise concertée du territoire pour un accès adéquat de la population à la citoyenneté et aux biens et services publics, en particulier de proximité**". Signalons que cette concertation s'est poursuivie au-delà du groupe initialement présent à l'atelier en y impliquant localement toutes les parties prenantes. L'objectif du travail en atelier a aussi été de construire un esprit de groupe (solidaire, confiant, travaillant dans un esprit positif). L'UVCW, assurant l'animation de cet atelier, a tenté de favoriser au mieux une transparence optimale de perception des enjeux entre acteurs représentés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle une journée et demie a été consacrée à une autoévaluation collective portant sur les aspects fonctionnels innovants de la mise en œuvre du Programme de CIC 2014-2016.

Les **hypothèses** (H)<sup>8</sup> liées à cet objectif spécifique, identifiées au départ des travaux sur la *Theory of Change* (ToC), sont reprises au point B.II.7.2.

Les **risques** liés à ces hypothèses sont repris dans le tableau B.II.5.

Le **contexte général et local** est le suivant: les années 2014 à 2016 ont été très mouvementées au Burkina Faso (révolution, coup d'état, élections nationales et communales) et ont permis l'installation de nouveaux mandataires politiques à tous les échelons, y compris au niveau communal. Ce qui n'a pas empêché la DGMEC d'accélérer le développement de l'état civil décidé depuis 2012. Si la programmation 2014-2016 a déjà permis de répondre à la volonté nationale, le Programme 2017-2021 s'y inscrit totalement de par la concertation directe menée entre protagonistes principaux. Les communes du Programme de CIC sont d'ailleurs reconnues dans ce cadre comme pilotes pour le pays.

Il a été tenu compte de l'ensemble des enseignements issus de l'auto-évaluation pour définir le cadre logique, lequel décline chaque résultat attendu jusqu'au niveau des activités-types. Un résultat (R1) concentrera toutes les **activités-types qui seront menées collectivement** en vue de renforcer le potentiel d'efficacité, d'efficacités et d'impact du programme. Les trois autres résultats (R2, R3, R4) découlent des **activités à mener individuellement par chaque partenariat** en répondant à la spécificité des réalités locales et en vue d'arriver à ce que:

- les capacités organisationnelles des acteurs et des structures du système d'état civil soient renforcées au niveau requis pour une harmonisation avec le développement de la politique nationale (R2);

---

<sup>4</sup> Voir point B.II.7.1.

<sup>5</sup> Nous entendons par "autres organisations impliquées", ou "parties prenantes" (PP), les organisations avec lesquelles nous interagissons à des degrés divers pour la bonne marche de l'intervention, mais qui ne bénéficient pas directement des moyens financiers du Programme.

<sup>6</sup> Pour le programme Burkina Faso, c'est l'UVCW qui assurera majoritairement cette coordination – voir Convention de collaboration structurelle, article 3.

<sup>7</sup> Cet atelier s'est déroulé à Namur, du 25 au 29 avril 2016.

<sup>8</sup> Les relations entre hypothèses, risques, et parties prenantes, identifiées au travers de la ToC, sont détaillées dans le tableau figurant en annexe 8.

- le personnel des Services impliqués dans le développement de l'EC maîtrise les infrastructures et le matériel pour l'exercice de sa fonction, soit motivé et capable d'exécuter et d'expliquer son travail et la raison de celui-ci(R3);
- l'ensemble des acteurs et structures du SEC soient informés et sensibilisés sur l'importance de l'EC pour œuvrer efficacement à la normalisation de la déclaration spontanée des faits d'EC (R4).

De par un ordre séquentiel, précis et planifié de manière concertée, de mise en œuvre de ces activités, au total, **8 chemins de changement** (répartis sous **6 volets**) sont empruntés:

- A. le **renforcement organisationnel**, qui compte deux voies:
  - le **diagnostic organisationnel** en matière d'EC en fonction des prescriptions légales (et administratives) liées (chemin 1);
  - la **mise à niveau de l'organisation et du personnel**, tenant compte du diagnostic de l'organisation de l'EC (chemin 2);
- B. l'**extension géographique du service d'EC** dans un souci de proximité via l'intégration au SEC des centres de santé et autres au titre de centres secondaires (chemin 3);
- C. le **renforcement en équipement**, qui compte deux voies:
  - l'**évaluation des besoins** en équipement et du matériel disponible (chemin 4);
  - la **gestion des investissements** en fonction des besoins (chemin 5);
- D. la **digitalisation** via l'informatisation de la gestion intégrée de l'EC, tous faits d'EC confondus (nature, ancienneté) (chemin 6);
- E. la **sensibilisation** via une gestion stratégique de la communication (chemin 7);
- F. le **renforcement en matière d'évaluation** par la mise en place d'un dispositif itératif de suivi des effets des actions menées (chemin 8).

Chacun des chemins identifiés passe, suivant le cas, par au moins **2 phases parmi les 4 suivantes du processus de changement**:

1. phase durant laquelle les **éléments de référence**, préalables au processus de changement, sont réunis. *Sont précisément entendus comme éléments de référence, les éléments "passifs" et/ou extérieurs au processus de changement;*
2. phase de **pilotage** qui permet d'organiser et de planifier techniquement le développement programmé. *Est visée à cette phase, l'organisation stratégique du changement;*
3. phase de **renforcements de capacités** indispensables à l'atteinte des résultats et donc de l'objectif. Parfois aussi, à titre intermédiaire, pour soutenir un pilotage efficace. *Sont ici retenus les apports aux bénéficiaires dotant ceux-ci d'atouts nouveaux;*
4. phase se concentrant sur l'appropriation des capacités acquises. *Il s'agit ici de l'utilisation par les bénéficiaires des capacités nouvellement, voire anciennement acquises.*

La catégorisation des activités-types, toutes phases de changement confondues, permet de mieux appréhender l'ordre des priorités et donc de structurer les chemins du changement. Ainsi, on hiérarchise **5 natures d'activités-types** au sein du processus de mise en œuvre:

1. constitution du **cadre de travail** (*conditions de travail - CT*);
2. élaboration des **conventions** spécifiques entre parties prenantes (*accords formels fixant les termes d'un échange -CV*);

3. réalisation des **analyses** utiles (*identification d'un sujet - AN*);
4. réalisation des **plans** stratégiques et opérationnels (*organisation théorique de la mise en œuvre - PL*);
5. prise des **dispositions organisationnelles** (*décision d'opérationnalisation, préparation de la mise en œuvre et concrétisation - DI*).

Figurent ci-après en page 64, à titre d'exemple, les **chemins du changement** relatifs au renforcement organisationnel (les schémas relatifs aux autres chemins figurant en annexe 7)<sup>9</sup>.

Quant aux **liens existant entre les chemins**, ils apparaissent dans le schéma de la ToC ci-dessous.

On notera ici que:

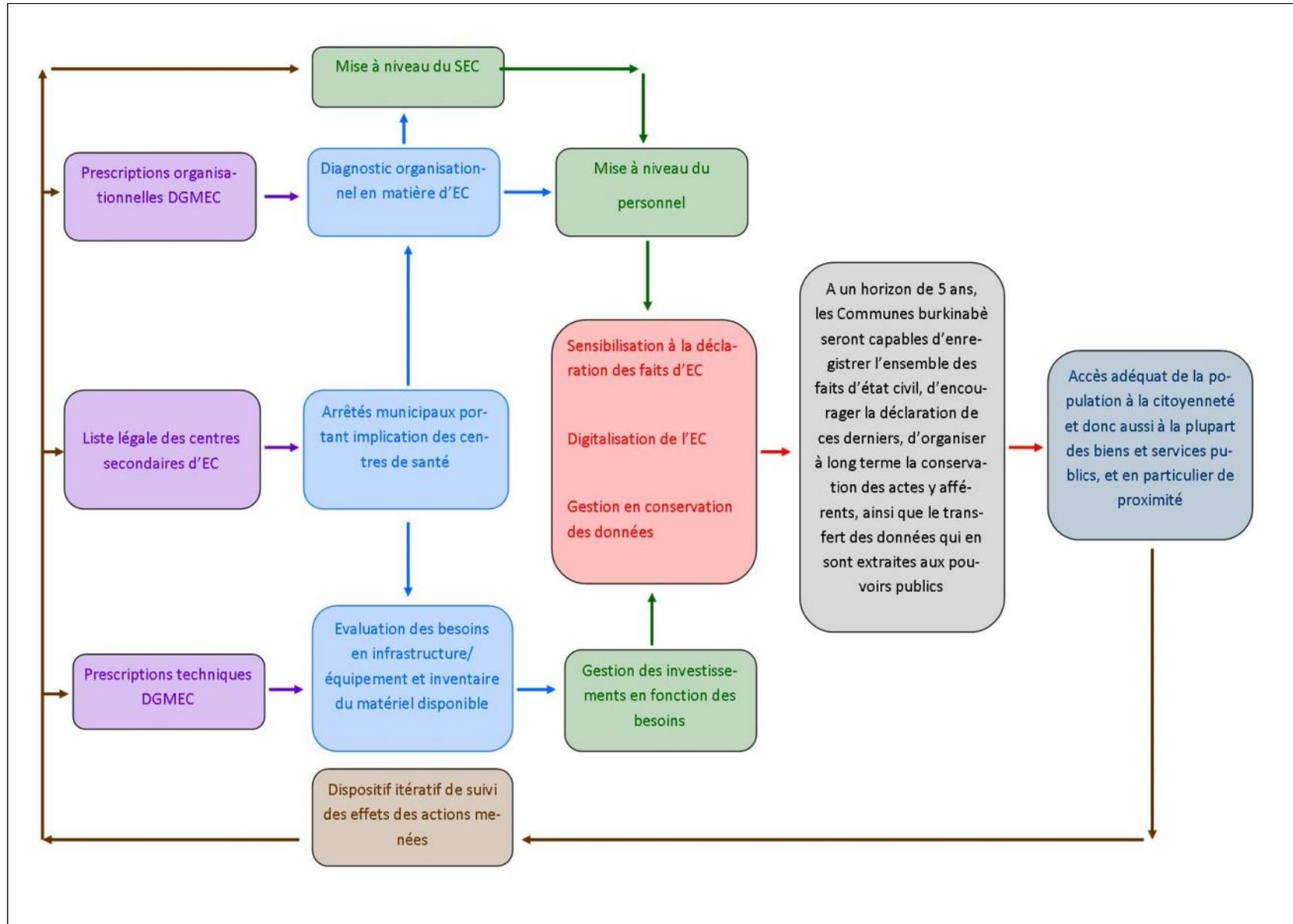
- a. d'un point de vue **stratégique**, comme le présente ce dernier, ces chemins se structurent de manière à ce que l'intervention atteigne la cible: "**Améliorer les capacités de maîtrise concertée du territoire pour un accès adéquat de la population à la citoyenneté et donc aussi à la plupart des biens et services publics, et en particulier de proximité**";
- b. d'un point de vue **opérationnel**, la mise en œuvre sera coordonnée et se concentrera, étape par étape, autour de groupes d'activités prioritaires multi-chemins en suivant l'ordre des phases du changement. Cette planification, bien que tentant de respecter autant que possible l'annualité budgétaire, se distanciera de la logique annuelle par des plans à termes plus rapprochés<sup>10</sup>, finement étudiés et pleinement coordonnés par l'ensemble des parties prenantes, l'objectif étant que le programme se dote des meilleures chances de succès. Cela suppose évidemment un effort de coordination important et efficace. Les enseignements de l'auto-évaluation collective intermédiaire réalisée au printemps 2016, se focalisant sur les aspects fonctionnels de la mise en œuvre et en particulier sur les innovations apportées à la structure, aux méthodes et aux moyens de coordination durant la phase 2014-2016, ont d'ailleurs contribué grandement à définir la nature de cette coordination de manière à ce qu'elle soit adaptée aux besoins du terrain.

---

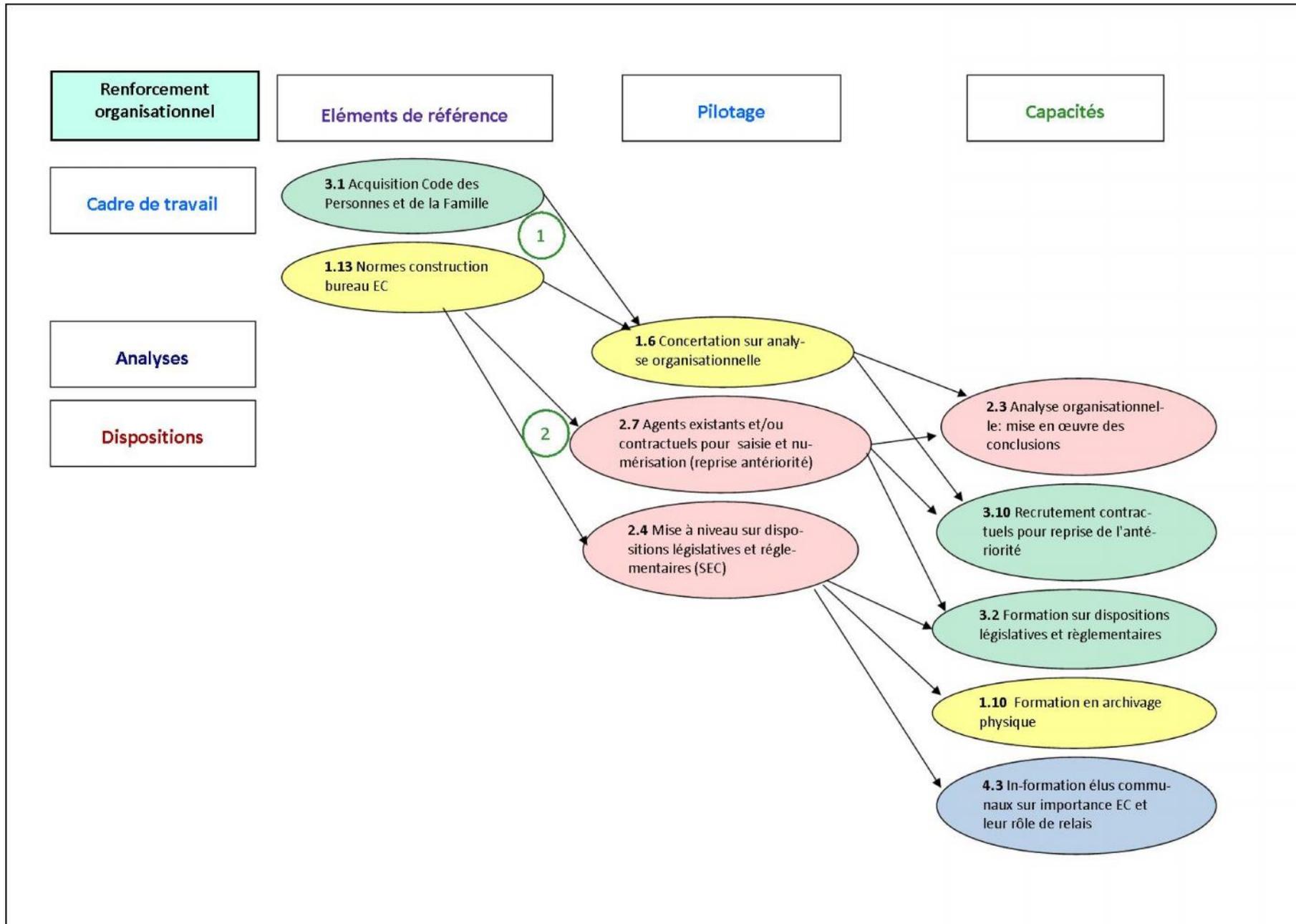
<sup>9</sup> L'ensemble des documents relatifs à l'analyse détaillée réalisée sur la ToC et à la méthodologie suivie sont disponibles sur demande.

<sup>10</sup> Par opposition aux Plans opérationnels annuels proposés par chaque partenariat, qui ont prévalu jusqu'à présent, mais qui ont montré leurs limites à mesure que le Programme évoluait vers des logiques de plus en plus collectives et intégrées.

### Schéma de la Théorie du changement



Chemins du changement - Renforcement organisationnel



## 5. Analyse des risques associée au Burkina Faso

Explications:										
Probabilité	1	Improbable	Effets	1	Négligeable	Niveau de risque	1	Bas	Impact résultat	Identifier sur quel(s) résultat(s) le risque aurait de l'impact. Utilisez ici la numérotation du cadre logique
	2	Possible		2	Petit		2	Moyen		
	3	Probable		3	Moyen		3	Haut		
	4	Presque sûr		4	Grand		4	Extrême		
				5	Sérieux					
Estimation du risque					Gestion du risque (pour les niveaux hauts et extrêmes)			Suivi du risque		
Source et nature du risque	Probabilité	Effets	Niveau risque	Impact résultat	Mesures (M) de traitement	Responsable	Timing	Responsable	Quand	
<i>Au niveau supra local</i> 1.1 Lenteurs de la <b>DGMEC (R-DGMEC)</b> <sup>11</sup>	2	4	3	R1, R2, R3, R4	Sur 1.1: renforcer les <b>contacts avec la DGMEC</b> <sup>12</sup> (A.1.22) ( <b>M-DGMEC</b> ) <sup>13</sup>	Plateforme burkinabé (càd coordinateurs et élus), et UVCW	Mensuellement	1° Coordinateur pays <sup>16</sup> 2° UVCW	Mensuellement	
1.2 <b>L'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)</b> ne peut pas appuyer le Programme de CIC ( <b>R-AMBF</b> )	2	2	2	R1, R2, R4	Sur 1.2: activer le dispositif de <b>suivi-évaluation de la sensibilisation (A.1.22) (M-S/E SENS)</b>  Sur 1.1 et 1.2: mener des campagnes de sensibilisation efficaces envers les <b>élus</b> <sup>14</sup> (A.4.3) ( <b>M-SENS ELU</b> )	Plateforme des coordinateurs burkinabé  Plateforme des coordinateurs burkinabé et belges	Dès prise de contact avec l'AMBF, soit dans les 1 <sup>er</sup> mois de 2017  Dès les 1 <sup>er</sup> mois de 2017 <sup>15</sup>	1° Coordinateur thématique en charge de la sensibilisation 2° UVCW  1° Coordinateurs locaux 2° Coordinateur pays 3° UVCW	Mensuellement  Mensuellement	
<i>Au niveau de la politique locale</i> 2.1 Incohérence des <b>décisions politiques locales</b>	2	4	3	R1, R2, R3, R4	<b>M-SENS ELU</b>	Plateforme des coordinateurs	Dès les 1 <sup>er</sup> mois de 2017	1° Coordinateurs locaux 2° Coordinateur pays	Mensuellement	

<sup>11</sup> Chaque risque est identifié par un acronyme.

<sup>12</sup> Afin de témoigner de la volonté des communes.

<sup>13</sup> Chaque mesure de traitement du risque est identifiée par un acronyme.

<sup>14</sup> En raison du pouvoir d'interpellation dont ils disposent, tant envers la DGMEC qu'envers l'AMBF.

<sup>15</sup> Cette mesure de gestion du risque est déjà d'application dans le cadre de la programmation actuelle, suite aux élections locales de mai 2016.

<sup>16</sup> Les responsables du suivi du risque sont ici listés selon leur niveau d'implication.

<b>(R-POLOC)</b>					<b>M-S/E SENS</b>	burkinabè et belges		3° UVCW	
					<b>M-DGMEC<sup>17</sup></b>	Plateforme des coordinateurs burkinabè	Dès les 1 <sup>er</sup> mois de 2017	1° Coordinateur thématique en charge de la sensibilisation 2° UVCW	Mensuellement
						Plateforme burkinabè et UVCW	Mensuellement	1° Coordinateur pays 2° UVCW	Mensuellement
<i>Au niveau du personnel</i> <b>3.1 Méfiances personnelles</b> au sein du cadre de rencontre intra-services ( <b>R-PERS</b> )	2	3	2	R1, R2, R3, R4	Les autorités politiques favorisent un <b>climat positif</b> (au sein du cadre de rencontre intra-services) avec l'appui de leurs homologues belges ( <b>M-CLIM</b> )	Plateformes belge et burkinabè	Après sensibilisation des élus locaux et dès création du cadre de rencontre intra-services	1° Coordinateurs locaux 2° Coordinateur pays 3° UVCW	Mensuellement
<i>Au niveau des prestations externes</i> <b>4.1 La qualité des diagnostics organisationnels</b> est médiocre ( <b>R-1-PE</b> )	2	3	2	R1, R2, R3, R4	Sur 4.1, 4.2 et 4.3: effectuer un suivi rigoureux sur les <b>procédures de marché</b> par une coordination collective ( <b>M-PM</b> )	Plateforme des coordinateurs burkinabè, plateforme belge et UVCW	Au démarrage de chaque activité impliquant un marché public	1° Coordinateurs locaux 2° UVCW	Mensuellement
<b>4.2 La qualité des formations</b> est médiocre ( <b>R-2-PE</b> )	1	3	1	R1, R2, R3, R4	Sur 4.1, 4.2 et 4.3: <b>M-SENS ELU</b>	Plateformes des coordinateurs burkinabè et belges	Dès les 1 <sup>er</sup> mois de 2017	1° Coordinateurs locaux 2° Coordinateur pays 3° UVCW	Mensuellement
<b>4.3 La qualité des équipements</b> ne correspond pas aux besoins identifiés ( <b>R-3-PE</b> )	1	3	1	R1, R2, R3, R4					
<i>Au niveau du SEC</i> <b>5.1 Les communes</b> n'identifient que partiellement les <b>besoins réels</b> à court et à moyen termes ( <b>R-1-SEC</b> )	1	3	1	R1, R3	Sur 5.1, 5.2 et 5.4: <b>M-DGMEC<sup>18</sup></b>	Plateforme burkinabè et UVCW	Mensuellement	1° Coordinateur pays 2° UVCW	Mensuellement

<sup>17</sup> Afin que les consignes de la DGMEC soient bien transmises aux élus et dès lors connues de ceux-ci.

<sup>18</sup> Afin d'accélérer le flux d'informations et de consignes émises par la DGMEC.

5.2 Les communes ne se réfèrent pas aux <b>normes collectives (R-2-SEC)</b>	2	3	2	R1	Sur 5.2: <b>M-SENS ELU</b>	Plateformes des coordinateurs burkinabè et belge	Dès les 1 <sup>er</sup> mois de 2017	1° Coordinateurs locaux 2° Coordinateur pays 3° UVCW	Mensuellement
5.3 Le <b>suivi de l'usure</b> et le provisionnement pour remplacement des équipements font défaut ( <b>R-3-SEC</b> )	2	2	2	R2, R3	Sur 5.1 et 5.3: <b>M-PM</b>	Plateformes des coordinateurs burkinabè, plateforme belge et UVCW	Au démarrage de chaque activité impliquant un marché public	1° Coordinateurs locaux 2° UVCW	Mensuellement
5.4 Lenteurs dans <b>la gestion informatisée</b> de l'information ( <b>R-4-SEC</b> )	2	2	2	R1, R2, R3					
<i>Au niveau des parties prenantes</i>									
6.1 Le <b>message</b> délivré manque de crédibilité ou de légitimité ( <b>R-1-PP</b> )	1	3	1	R1, R2, R4	Sur 6.1: <b>M-S/E SENS</b>	Plateformes des coordinateurs burkinabè et belges	Dès les 1 <sup>er</sup> mois de 2017	1° Coordinateur thématique en charge de la sensibilisation 2° UVCW	Mensuellement
6.2 Le <b>suivi-évaluation</b> se fait sans approche globale (R-2-PP)	1	2	1	R1, R2, R4	Sur 6.1 et 6.2: <b>M-CLIM</b> <sup>19</sup>	Plateformes belge et burkinabè	Après sensibilisation des élus locaux et dès création du cadre de rencontre intra-services	1° Coordinateurs locaux 2° Coordinateur pays 3° UVCW	Mensuellement
					Sur 6.1 et 6.2: <b>M-SENS ELU</b>	Plateforme des coordinateurs burkinabè	Dès les 1 <sup>er</sup> mois de 2017	1° Coordinateurs locaux 2° Coordinateur pays 3° UVCW	Mensuellement

<sup>19</sup> Considérant qu'un climat plus positif devrait permettre que les parties prenantes, d'une part, s'impliquent davantage dans leur rôle de diffusion du message de sensibilisation et, d'autre part, dialoguent davantage, condition sine qua non à une approche globale.

## **6. Description de la prise en compte des recommandations formulées dans le cadre du Dialogue stratégique lié à un CSC**

Le présent Programme nous semble répondre à plusieurs des recommandations émises par la DGD lors du Dialogue stratégique relatif au CSC Burkina Faso.

### **6.1 Opérationnalisation des approches communes (AC)**

Si leur formulation devra être affinée, le Programme de CIC illustre déjà très concrètement comment il y contribuera:

- l'AC 5A sera alimentée par le R1, en particulier au travers de la mise en place d'un cadre de concertation représentatif des différentes parties prenantes du SEC, en ce compris les autorités nationales;
- l'AC 5B sera alimentée par le R4, en particulier au travers de l'information et formation des élus sur l'importance de l'EC et de leur rôle de relais auprès de la population;
- l'AC 5C sera enrichie par le R2, concernant le renforcement des capacités organisationnelles des acteurs et des structures du SEC au niveau requis pour une harmonisation avec le développement de la politique nationale;
- l'AC 5D sera couverte par l'ensemble des plaidoyers à mener auprès de la DGMEC pour une modernisation globale de l'EC (législative, matérielle, procédurale, numérique).

### **6.2 Prise en compte de la note "genre"**

Le Programme de CIC peut contribuer très significativement à 2 des 4 priorités de la Note de la Coopération belge sur ce thème:

- en matière d'éducation (priorité 1), l'information et la sensibilisation sur l'importance de l'EC telles qu'envisagées (R4) doivent permettre d'œuvrer efficacement à la normalisation de la déclaration spontanée des faits d'EC, en particulier à la déclaration de naissance des filles.

En effet, l'absence d'acte de naissance dans le chef de l'enfant constitue un obstacle majeur à une scolarité complète, ne fût-ce que de base: quand bien même il a pu s'inscrire, il ne peut passer l'examen du certificat d'études primaires si ce document ne peut être porté à son dossier. Et ce problème de l'enregistrement de naissance affecte doublement les filles: en effet, dans les localités où la scolarisation des filles rencontre encore des résistances, celles-ci atteignent bien souvent l'âge adulte ou deviennent mère à leur tour sans posséder d'acte de naissance, alors que le garçon peut éventuellement avoir eu la chance d'en bénéficier par le fait de l'école.

Œuvrer à ce problème crucial contribue très directement à mieux garantir les droits des enfants, que ce soit en matière de protection, de prestations en leur faveur et de participation (via l'accès à la citoyenneté qui leur est ainsi conféré).

Plus généralement, l'ensemble des données ventilées selon le genre issues de systèmes modernes et fiables d'EC alimenteront directement les statistiques réalisées par la DGMEC pour une mise en application des politiques de genre au niveau national.

- En matière de santé (priorité 2), l'on comprendra aisément l'absolue nécessité d'un enregistrement de plus en plus systématique des naissances pour une couverture maximale des populations (et des enfants en particulier) par les politiques qui doivent les atteindre.

### 6.3 *Prise en compte de la note "digitalisation"*

A ce jour et depuis quelques années déjà, le recours à la digitalisation au sein du Programme de CIC se développe, raison pour laquelle nous mentionnons ici deux évolutions phares en la matière.

#### *La numérisation des actes d'état civil*

Dès 2014, les communes burkinabè se sont engagées de façon volontariste dans une modernisation des services d'EC, qui passe notamment par l'acquisition d'un logiciel de gestion de l'état civil<sup>20</sup> devant permettre la reprise informatique complète des actes existants, doublée d'une actualisation systématique. A mesure qu'interviendra dès 2017 l'encodage et la numérisation des fiches d'EC recensées se constituera ainsi une véritable base informatisée des données d'état civil existantes, avec tous les avantages collatéraux que cela implique (célérité des prestations de l'administration, sécurisation renforcée, etc.). L'IOV 2 est d'ailleurs spécifiquement dédié aux progressions prévues en la matière.

#### *La modernisation de la gestion générale du Programme*

Pour les pays pour lesquels prévaut une programmation particulièrement intégrée - ce qui est le cas du Burkina Faso - a été développé un **outil de gestion informatisé ad hoc**, en Excel, mis à la disposition de chaque partenariat via un **espace protégé individuel sur un réseau social d'entreprise**<sup>21</sup> et qui recouvre l'ensemble de son cycle de travail.

Les raisons du développement de cet outil, qui a dès à présent fait ses preuves, sont multiples: répondre aux besoins de professionnalisation des communes<sup>22</sup>, renforcer l'efficacité de la gestion, favoriser une simplification administrative, rentrer dans une logique de suivi par tableau de bord (dans lequel les partenaires burkinabè assurent un rôle progressivement prédominant), sans oublier le souci d'opter pour des modes d'échange d'informations totalement transparents, mais aussi responsabilisants pour les partenaires grâce à un accès équivalent à l'information, en ligne, pour les trois parties (commune belge, commune burkinabè, UVCW/AVCB).

### 6.4 *Prise en compte du thème transversal "environnement"*

Si le lecteur comprendra que le présent Programme ne peut directement influencer positivement sur la préservation de l'environnement, cette préoccupation sera indirectement rencontrée de par l'introduction (à terme systématique) de **clauses environnementales dans les marchés publics** locaux (en particulier, mais pas exclusivement, ceux touchant aux constructions et réhabilitations de bâtiments publics), à l'instar de ce qui se pratique déjà en Belgique et en Europe.

---

<sup>20</sup> Il s'agit du logiciel CITOYEN, développé par la DGMEC.

<sup>21</sup> Ce réseau social d'entreprise, du nom de Yammer, permet d'être en contact avec les personnes appropriées, de partager des informations au sein d'une équipe et d'organiser des projets. Seules les personnes habilitées peuvent y participer. Aussi, l'outil de gestion et les communications propres à chaque partenariat sont-ils sécurisés et visibles par ces seuls membres.

<sup>22</sup> En matière de gestion de projet, mais aussi afin de familiariser les responsables burkinabè à l'utilisation d'outils de gestion publique plus modernes et rigoureux.

## 7. OS 1

### 7.1. Fiche OS 1

Burkina Faso - Outcome/Objectif spécifique 1					
Outcome (français):		A un horizon de 5 ans, les communes burkinabè participant au Programme de CIC seront capables d' <b>enregistrer l'ensemble des faits d'état civil</b> (notamment au travers de la reprise informatique complète des actes existants doublée d'une actualisation systématique), d' <b>encourager la déclaration</b> de ces derniers, d' <b>organiser à long terme la conservation</b> des actes y afférents, ainsi que le <b>transfert des données</b> qui en sont extraites aux pouvoirs publics.			
Outcome (néerlandais):		Over 5 jaar zullen de Burkinese gemeenten in staat zijn alle gebeurtenissen in het kader van de burgerlijke stand te registreren (met name via de volledige informatisering van de bestaande akten naast een stelselmatische actualisering), de aangifte van deze laatste aan te moedigen, op lange termijn de bewaring van de daaraan gekoppelde akten te organiseren en ook de transfer van de gegevens daaruit naar de openbare besturen.			
Pays:		Burkina Faso	Cet outcome/objectif est-il couvert pas un CSC ?		<i>Oui</i>
Province(s) / Etat(s) ciblé(s) :		Subnational admin level 1	subnational admin level 2	subnational admin level 3	Localité
Partenaires locaux:	<i>Tiébébé</i>	Province de Nahouri			<i>Tiébébé</i>
	<i>Arrond. n° 2 Bobo-Dioulasso</i>	Province de Houet			<i>Arrond. n° 2 Bobo-Dioulasso</i>
	<i>Arrond. n° 1 Ouagadougou</i>	Province du Kadiogo			<i>Arrond. n° 1 Ouagadougou</i>
	<i>Arrond. n° 2 Ouagadougou</i>	Province du Kadiogo			<i>Arrond. n° 2 Ouagadougou</i>
	<i>Gourcy</i>	Province de Zondoma			<i>Gourcy</i>
	<i>Kombissiri</i>	Province du Bazèga			<i>Kombissiri</i>
	<i>Arrond. n° 3 Ouagadougou</i>	Province du Kadiogo			<i>Arrond. n° 3 Ouagadougou</i>
Groupe-cible:		Elus locaux et agents des services communaux concernés par le secteur d'intervention, ainsi que, plus indirectement: <ul style="list-style-type: none"> <li>les partenaires locaux des communes (associations de terrain sur lesquelles les communes burkinabè s'appuient le cas échéant pour la mise en oeuvre de leur mission de service public;</li> <li>autorités de tutelle, centrales ou déconcentrées, de par le fait que le développement de l'administration locale les amène à faire évoluer leur organisation, la législation et leurs pratiques).</li> </ul>			
Nombre de bénéficiaires:		L'ensemble des citoyens de ces 7 communes, estimé à 659.000 personnes.			
Secteur principal:		151 - Gouvernement et société civile			
Interactions des demandeurs:		Comme expliqué, l'AVCB et l'UVCW proposent une stratégie générale unique qui se décline, pour le Burkina Faso, en un objectif spécifique unique. Tant elles-mêmes que les communes wallonnes, bruxelloises et burkinabè, organisées en plateformes sous leur égide et coordination, contribuent de concert à tous les résultats qui le sous-tendent. Les deux Associations se consultent en continu, que ce soit au niveau de la conception, de la mise en oeuvre et de la gestion du Programme de CIC. Elles assurent également toutes les transpositions pertinentes vers le Burkina Faso des avancées engrangées dans d'autres pays partenaires (Bénin et RDC) où la thématique de l'état civil est également traitée par le Programme.			

Autres organisations impliquées (ou parties prenantes - PP):	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité intérieure burkinabè (MATD/SI), Direction générale de la Modernisation de l'Etat civil (DGMEC)</li> <li>• Le Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique, en particulier les tribunaux de Grande instance (sensibilisation sur le Code/conservation des doubles des actes d'état civil, supervision des tribunaux départementaux et d'arrondissement et des officiers d'état civil)</li> <li>• Les tribunaux départementaux et d'arrondissement (chargés de rendre les jugements déclaratifs d'actes d'état civil et les jugements supplétifs d'actes d'état civil)</li> <li>• Le Ministère de Tutelle, Service de la Coopération décentralisée</li> <li>• Les mairies centrales, Direction de l'Etat civil, de la Population et des Armes et Direction des Services informatiques (appui conseil et technique)</li> <li>• Les centres secondaires d'état civil et autres relais identifiés pour les déclarations des faits d'état civil, tels que hôpitaux, maternités et formations sanitaires publiques ou privées, les autorités coutumières et religieuses, les Conseils villageois de développement (sensibilisation et communication d'informations sur les faits d'état civil)</li> <li>• Les radios communautaires (sensibilisation)</li> <li>• Les OSC (sensibilisation/mobilisation de masse/plaidoyer)</li> <li>• Les services déconcentrés de l'action sociale</li> <li>• Les directions d'école (sensibilisation) via les circonscriptions d'éducation de base (CEB)</li> <li>• L'Association des Municipalités du Burkina Faso - AMBF (diffusion des bonnes pratiques et plaidoyer)</li> <li>• L'Ambassade burkinabè (information et relais vers les autorités nationales)</li> <li>• L'Ambassade belge et Wallonie-Bruxelles International (information)</li> <li>• L'UNICEF</li> </ul>	
Coûts opérationnels de l'outcome/objectif spécifique (total):	1.735.726,60 €	
Marqueurs CAD:		
	Environnement	0
	RIO: désertification	0
	RIO: biodiversité	0
	RIO: CC adaptation	0
	RIO: CC mitigation	0
	Genre	1
	Bonne gouvernance	2
	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile (SGMNI)	1
	HIV/Aids	1
	Droits des enfants	1
	Trade development	0

## 7.2. Description des résultats Outcome/Objectif spécifique 1

	Baseline	An 3	An 5	Sources de vérification	Acteur(s) impliqué(s)
<b>Cible(s) stratégique(s) 5</b>					
<i>Outcome/Objectif spécifique 1</i>	<b>A un horizon de 5 ans</b> , les communes burkinabè participant au Programme de CIC seront capables d' <b>enregistrer l'ensemble des faits d'état civil</b> (notamment au travers de la reprise informatique complète des actes existants doublée d'une actualisation systématique), d' <b>encourager la déclaration</b> de ces derniers, d' <b>organiser à long terme la conservation</b> des actes y afférents, ainsi que le <b>transfert des données</b> qui en sont extraites aux pouvoirs publics.				<b>UVCW - AVCB</b>
<i>Hypothèses</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La stabilité politique et sociale est préservée au Burkina Faso.</li> <li>• La volonté politique nationale de développer l'EC est maintenue.</li> <li>• Le renforcement des capacités est opéré préalablement à la planification de la sensibilisation.</li> <li>• La rémunération du personnel des Services est assurée et régulière.</li> </ul>				
<i>IOV 1 - Nombre de registres d'EC paraphés et/ou classés</i>	10.783	11.831	12.536	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les registres eux-mêmes</li> <li>• Bordereaux d'acquisition d'armoire et/ou étagères</li> <li>• Nombre de salles d'archivage construites et/ou réhabilitées</li> </ul>	
<i>IOV 2 - Nombre d'actes numérisés sur le nombre total d'actes d'EC recensés</i>	-	785.126	1.052.051	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Base de données issue du logiciel de gestion Citoyen</li> <li>• Contrat des opérateurs/trices de saisie et/ou mandat d'agents municipaux retenus pour la saisie</li> </ul>	
<i>Résultat 1</i>	Les Communes burkinabè participant au Programme de CIC <b>développent leur état civil en toute cohérence avec la Politique nationale</b> en la matière et sont <b>efficientes pour ce faire</b> , en <b>harmonisant leurs pratiques</b> et en <b>mutualisant leurs actions et acquis</b> .				
<i>Hypothèses</i>	<p><i>Au niveau supra-local:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la DGMEC maintient sa volonté d'accélérer le développement de l'EC au Burkina Faso <b>(H-1-DGMEC)</b><sup>23</sup>;</li> <li>• la DGMEC poursuit de façon structurée sa collaboration avec la plateforme burkinabè <b>(H-2-DGMEC)</b>;</li> <li>• la DGMEC dispose des ressources nécessaires à l'activité <b>(H-3-DGMEC)</b>;</li> <li>• les différents logiciels et interfaces émanant de la DGMEC sont mis à disposition dans les délais prévus <b>(H-4-DGMEC)</b>;</li> <li>• les prescriptions techniques de la DGMEC (A1.3) recouvrent les réalités locales et anticipent des besoins à moyen terme <b>(H-5-DGMEC)</b>;</li> <li>• l'AMBF redevient opérationnelle <b>(H-AMBF)</b>.</li> </ul> <p><i>Au niveau de la politique locale:</i></p>				

<sup>23</sup> Chaque hypothèse est identifiée par un acronyme figurant entre parenthèses.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>la volonté politique locale de développer le SEC est affirmée <b>(H-1-POLOC)</b>.</li> </ul> <p><i>Au niveau du personnel:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les recrues sont de bon niveau et le cadre de rencontre intra-service fonctionne efficacement <b>(H-PERS)</b>.</li> </ul> <p><i>Au niveau des prestations externes:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le cahier des charges et le prestataire sont de bon niveau <b>(H-1-PE)</b>.</li> </ul> <p><i>Au niveau des parties prenantes:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les parties prenantes connaissent le Programme de CIC, s’y sentent impliquées et agissent en fonction de leur potentiel spécifique <b>(H-PP)</b>.</li> </ul> <p><i>Au niveau collectif:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les communes mesurent l’utilité de références collectives <b>(H-REFCOL)</b>.</li> </ul> <p><i>Au niveau de la coordination:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>il y a absence de discordance entre les coordinateurs <b>(H-COORD)</b>.</li> </ul> <p><i>Au niveau de la sensibilisation:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les études préalables en matière de sensibilisation permettent un abord adéquat des populations <b>(H-SENS)</b>.</li> </ul>			
<p><i>IOV 1.1 - Nombre d'écrits (mails, courriers, PV de réunion) inventoriés au titre de conclusions d'une concertation autour d'une problématique spécifique avec les autorités nationales compétentes, notamment en matière d'EC</i></p>	0	15	25	Archives: courriers, mails et PV de réunions
<p><i>IOV 1.2 - Pourcentage des dépenses (cumulées) effectivement consacrées aux travaux collectifs à l'échelle de la plateforme pays</i></p>	15 %	20 %	30 %	Décomptes financiers réalisés par l'UVCW pour le Burkina Faso
<p><i>IOV 1.3 - Nombre d'écrits (mails, courriers, PV de réunion) inventoriés au titre de conclusions d'une concertation entre communes burkinabè autour d'une problématique liée à la mise en œuvre du Programme 2017-2021</i></p>	0	30	50	Archives: courriers, mails et PV de réunions
<p><i>Typologie des activités</i></p>				
<p>A.1.1 - Mise en place d'un <b>cadre de concertation</b> représentatif des différentes parties prenantes du système de l'état civil à l'échelle des communes du Programme de CIC, dans l'objectif de soutenir la coordination.</p>				

A.1.2 - Plaidoyer auprès de la DGMEC pour la mise à disposition du <b>guide pratique et simplifié de l'EC</b> (actualisé) et un accompagnement par la DGMEC du personnel d'EC et des élus.				
A.1.3 - Plaidoyer auprès de la DGMEC pour la mise à disposition des <b>prescriptions techniques idoines du matériel</b> adapté au système de gestion				
A.1.4 - Plaidoyer auprès de la DGMEC pour la mise à disposition de l' <b>interface de récupération des données</b> du logiciel GESTEC (en utilisation dans plusieurs communes d'arrondissement)				
A.1.5 - Plaidoyer pour l' <b>identification complète des centres secondaires</b>				
A.1.6 - Concertation sur l'opportunité d'une <b>analyse organisationnelle</b> en vue de renforcer l'efficacité des Services d'EC				
A.1.7 - Acquisition et installation des <b>logiciels</b> CITOYEN, GED+SAE (prestataire commun) et de sécurisation (conformément aux prescriptions de la DGMEC)				
A.1.8 - Incorporation du <b>volet technique de la numérisation</b> (la saisie se faisant quant à elle au niveau local)				
A.1.9 - Elaboration d'une <b>convention avec la DGMEC pour le transfert (migration) de la base de données GESTEC vers CITOYEN</b> via le développement de scripts informatiques dans les communes concernées				
A.1.10 - Formation en <b>archivage physique</b> (prestataire commun)				
A.1.11 - Organisation et implémentation d'une <b>coordination opérationnelle avec la DGMEC</b> (communication structurée) pour une progression toujours adéquate (dans une logique itérative) et une efficacité dans le renseignement mutuel				
A.1.12 - En produit des activités 2.4 et 2.5, réalisation d'un <b>manuel de bonnes pratiques</b> , en collaboration avec la DGMEC				
A.1.13 - Elaboration de <b>normes standards pour la construction</b> d'un bureau d'état civil/centre secondaire				
A.1.14 - Elaboration d'un cadre conventionnel de <b>collaboration avec les centres de santé</b> en vue de les impliquer				
A.1.15 - Développement d'un <b>outil de suivi-évaluation</b> en matière de gestion de l'état civil				
A.1.16 - <b>Inventaire du matériel</b> acquis dans le cadre du Programme de CIC et réflexion sur la prise en compte de la maintenance, de l'amortissement, du renouvellement et de sa budgétisation				
A.1.17 - Elaboration d'un <b>contrat de maintenance</b> avec la DGMEC pour les logiciels la concernant				
A.1.18 - Organisation du <b>renouvellement du matériel</b> au travers d'une comptabilité matière et d'un logiciel adapté à cet effet				
A.1.19 - Révision du <b>plan global de communication</b>				
A.1.20 - Production des <b>supports de communication</b>				
A.1.21 - Organisation de <b>campagnes</b> massives de sensibilisation (stratégie et supports, dont publi-reportage)				
A.1.22 - Mise en place d'un dispositif continu de <b>suivi-évaluation du plan de sensibilisation</b>				
A.1.23 - Tenue d'un <b>forum national</b> sur l'EC				
Résultat 2	Les <b>capacités organisationnelles</b> des acteurs et des structures du système d'état civil (SEC) sont <b>renforcées</b> au niveau requis pour une harmonisation avec le développement de la politique nationale.			
Hypothèses	Idem que hypothèses sur R1 sauf <b>H-5-DGMEC, H-REFCOL, H-COORD</b> <sup>24</sup> .			
IOV 2.1 - Ancienneté maximale en nombre de jours des déclarations non encore traitées (c'est-à-dire non encore	22,2	10	5,4	La fiche de collecte de données EC

<sup>24</sup> Toutes les hypothèses ont été définies finement, au regard des activités-types, dans le cadre de la ToC. Ramenées de façon agrégée au niveau des résultats, la plupart d'entre elles ont trait à (presque) chacun d'entre eux. Pour relier précisément ces hypothèses aux phases de la ToC, nous invitons le lecteur au tableau figurant à l'annexe 8.

<i>produites sur papier et donc hors informatisation)</i>				
<i>Typologie des activités</i>				
A.2.1 - Elaboration/révision de la <b>stratégie locale de développement de l'état civil</b> (objectifs locaux) inspirée de la stratégie nationale en la matière (SNEC)				
A.2.2 - Elaboration du <b>plan opérationnel traduisant la stratégie locale</b> et déclinant les activités prévues dans le cadre logique d'un point de vue local, dans le respect du calendrier défini collectivement				
A.2.3 - Mise en œuvre des conclusions quant à l' <b>organisation de l'analyse organisationnelle</b> (cf. A.1.6)				
A.2.4 - Organisation de la <b>mise à niveau par rapport aux dispositions législatives et réglementaires</b> pour les SG, Coordinateurs, Maires et adjoints, officiers délégués, officiers des centres secondaires, agents d'EC, agents de santé, agents de la DGMEC, juristes, chefs coutumiers, agents du service social				
A.2.5 - Mise en place de <b>réunions régulières intra-service d'EC</b> (y compris les centres secondaires) de concertation et de suivi-évaluation opérationnel				
A.2.6 - Mise en place de <b>réunions régulières inter-services</b> (EC, santé, action sociale, informatique, tribunal départemental ou d'arrondissement) d'information, de concertation et de suivi-évaluation opérationnel				
A.2.7 - Organisation du <b>recours à des agents existants</b> (sous subvention) <b>et/ou de contractuels</b> qui assurent la saisie et la numérisation pour la reprise de l'antériorité, conformément à la réglementation en vigueur				
A.2.8 - <b>Récupération informatique</b> des antériorités des actes d'EC (faisant suite à A.1.7)				
A.2.9 - Opérationnalisation du <b>suivi-évaluation</b> en matière de gestion de l'état civil (faisant suite à A.1.15)				
A.2.10 - Adoption au niveau local d'une <b>comptabilité matière</b> et d'un <b>logiciel</b> adapté à cet effet (cf. A.1.18)				
Résultat 3	Le personnel des Services impliqués dans le développement de l'EC <b>maîtrise les infrastructures et le matériel</b> pour l'exercice de sa fonction, est <b>motivé et capable d'exécuter et d'expliquer son travail</b> et la raison de celui-ci.			
<i>Hypothèses</i>	Idem que hypothèses sur R1 sauf <b>H-PP, H-REFCOL, H-COORD, H-SENS.</b>			
<i>IOV 3.1 - Ancienneté moyenne (en mois) des agents d'état civil pondérée selon l'importance hiérarchique</i>	111,9	136,84	159,65	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décisions d'engagement</li> <li>• Arrêtés de nomination</li> <li>• PV de recrutement</li> </ul>
<i>IOV 3.2 - Pourcentage moyen de personnel féminin dans le Service EC pondéré selon l'importance hiérarchique</i>	47 %	48,5 %	50 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décisions d'engagement</li> <li>• Arrêtés de nomination</li> <li>• PV de recrutement</li> </ul>
<i>Typologie des activités</i>				
A.3.1 - Acquisition de la nouvelle version (2016) du <b>Code des personnes et de la famille</b> (CPF)				
A.3.2 - <b>Mise à niveau par rapport aux dispositions législatives et réglementaires</b> en vigueur (formation) au sein du cadre de rencontre intra-service				
A.3.3 - <b>Formation</b> au logiciel GED+ SAE et <b>recyclage</b> en logiciel CITOYEN				
A.3.4 - <b>Migration des données</b> GESTEC vers le logiciel CITOYEN (faisant suite à A.1.4)				
A.3.5 - Analyse des <b>besoins en matériel</b> (sur base de l'état des lieux réalisé durant la phase 2014-2016)				
A.3.6 - <b>Planification des investissements</b>				
A.3.7 - Evaluation des <b>besoins des mairies centrales et des centres secondaires</b>				
A.3.8 - Création et/ou aménagement de <b>locaux et/ou acquisition d'équipements au bénéfice des mairies centrales et des centres secondaires</b> identifiés et opérationnalisation				
A.3.9 - Prise d' <b>arrêtés municipaux portant implication des agents de santé</b>				

A.3.10 - <b>Recrutement</b> de contractuels à durée déterminée qui assurent la saisie et la numérisation pour assurer la reprise de l'antériorité, conformément à la réglementation en vigueur				
A.3.11 - <b>Révision ou organisation de la maintenance</b> des équipements				
Résultat 4	L'ensemble des acteurs et structures du système d'état civil sont <b>informés et sensibilisés</b> sur l'importance de l'EC pour oeuvrer efficacement à la <b>normalisation de la déclaration spontanée des faits d'EC</b> .			
Hypothèses	Idem que hypothèses sur R1 sauf <b>H-5-DGMEC, H-REFCOL, H-COORD, H-SENS</b> .			
IOV 4.1 - Proportion des déclarations de naissance enregistrées dans les centres de santé dans l'année par rapport au nombre de déclarations de naissance totales dans l'année (en pourcentage)	25 %	49 %	67 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté de création de centres secondaires au niveau des maternités;</li> <li>• registres de naissances des centres secondaires des maternités;</li> <li>• fiche de collecte de données EC</li> </ul>
IOV 4.2 - Proportion de déclarations de naissance de filles par rapport au total de déclarations dans l'année (en pourcentage)	35 %	42 %	45 %	Registres de naissances
IOV 4.3 - Nombre de déclarations de mariage dans l'année	518	2.567	3.981	Registres de mariages
IOV 4.4 - Nombre de déclarations de décès dans l'année	1.207	4.115	5.407	Registres de décès
<i>Typologie des activités</i>				
A.4.1 - Elaboration d'un <b>plan communal de communication et de plaidoyer</b> en conformité avec le plan global de sensibilisation et de communication (faisant suite à A.1.19)				
A.4.2 - Création d'une <b>Cellule communale de communication</b> (définition, composition, mode de fonctionnement)				
A.4.3 - <b>Information et formation des élus</b> communaux sur l'importance de l'EC et de leur rôle de relais auprès de la population et des instances supra-locales				
A.4.4 - <b>Sensibilisation des leaders d'opinion et groupes spécifiques</b> (chefs coutumiers, religieux, journalistes, OSC en santé, agents de santé, agents du Service social)				
A.4.5 - Diffusion des <b>supports de communication</b> (cf. A.1.20)				
A.4.6 - Organisation d' <b>émissions radiophoniques</b> interactives sur l'EC				
A.4.7 - Tenue des <b>campagnes</b> massives de sensibilisation (dont théâtre-forum) (faisant suite à A.1.21)				
A.4.8 - Installation des <b>dispositifs d'orientation</b> vers les Services d'EC <b>et de renseignements</b> sur les modalités des services et des prestations				
A.4.9 - Mise en place d'un dispositif continu de <b>suivi-évaluation du plan de sensibilisation</b>				
Conditions préalables:	Le Programme dispose du soutien des autorités belges et des financements nécessaires tout au long des cinq années de programmation.			

### 7.3. T3 – Coûts opérationnels OS1

	2017	2018	2019	2020	2021	Grand total
<b>Coûts opérationnels</b>						
<b>1. Partenaires</b>	<b>238.000,00</b>	<b>301.000,00</b>	<b>301.000,00</b>	<b>301.000,00</b>	<b>301.000,00</b>	<b>1.442.000,00</b>
Investissement	95.070,80	120.900,80	120.900,80	120.900,80	120.900,80	<b>578.674,00</b>
Fonctionnement	136.809,20	173.979,20	173.979,20	173.979,20	173.979,20	<b>832.726,00</b>
Personnel	6.120,00	6.120,00	6.120,00	6.120,00	6.120,00	<b>30.600,00</b>
<b>2. Collaborations</b>						
Investissement	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	-	-
<b>3. Bureau local</b>						
Investissement	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	-	-
<b>4. Siège</b>	<b>56.814,25</b>	<b>53.982,45</b>	<b>61.371,20</b>	<b>57.148,45</b>	<b>64.410,25</b>	<b>293.726,60</b>
Investissement	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement (de la plateforme belgo-burkinabè)	25.500,00	22.500,00	29.500,00	22.500,00	29.500,00	<b>129.500,00</b>
Personnel	31.314,25	31.482,45	31.871,20	34.648,45	34.910,25	<b>164.226,60</b>
<b>Total CO :</b>	<b>294.814,25</b>	<b>354.982,45</b>	<b>362.371,20</b>	<b>358.148,45</b>	<b>365.410,25</b>	<b>1.735.726,60</b>
Investissement	<b>95.070,80</b>	<b>120.900,80</b>	<b>120.900,80</b>	<b>120.900,80</b>	<b>120.900,80</b>	<b>578.674,00</b>
Fonctionnement	<b>162.309,20</b>	<b>196.479,20</b>	<b>203.479,20</b>	<b>196.479,20</b>	<b>203.479,20</b>	<b>962.226,00</b>
Personnel	<b>37.434,25</b>	<b>37.602,45</b>	<b>37.991,20</b>	<b>40.768,45</b>	<b>41.030,25</b>	<b>194.826,60</b>

<b>Partenaires</b>						
Fernelmont - Tiebele	34.000,00	43.000,00	43.000,00	43.000,00	43.000,00	206.000,00
Lessines - Bobo 2	34.000,00	43.000,00	43.000,00	43.000,00	43.000,00	206.000,00
Leuze - Ouaga 1	34.000,00	43.000,00	43.000,00	43.000,00	43.000,00	206.000,00
Leuze - Ouaga 2	34.000,00	43.000,00	43.000,00	43.000,00	43.000,00	206.000,00
Oupeye - Gourcy	34.000,00	43.000,00	43.000,00	43.000,00	43.000,00	206.000,00
Ramillies - Kombissiri	34.000,00	43.000,00	43.000,00	43.000,00	43.000,00	206.000,00
WSP - Ouaga 3	34.000,00	43.000,00	43.000,00	43.000,00	43.000,00	206.000,00
<b>Total Partenaires :</b>	<b>238.000,00</b>	<b>301.000,00</b>	<b>301.000,00</b>	<b>301.000,00</b>	<b>301.000,00</b>	<b>1.442.000,00</b>

<b>Collaborations</b>						
<b>Total Collaboration X</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Total Collaborations :</b>	-	-	-	-	-	-

<b>Programme commun - UVCW</b>						
Investissement	95.070,80	120.900,80	120.900,80	120.900,80	120.900,80	578.674,00
Fonctionnement	162.309,20	196.479,20	203.479,20	196.479,20	203.479,20	962.226,00
Personnel	37.434,25	37.602,45	37.991,20	40.768,45	41.030,25	194.826,60
<b>Total UVCW</b>	<b>294.814,25</b>	<b>354.982,45</b>	<b>362.371,20</b>	<b>358.148,45</b>	<b>365.410,25</b>	<b>1.735.726,60</b>

<b>Programme commun - AVCB</b>						
Investissement	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	-	-
<b>Total AVCB</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 7.4. Motivation au regard des critères du CAD

### 7.4.1 DESCRIPTION DE LA PERTINENCE

Le Burkina Faso, comme d'autres pays des plus pauvres, manque d'acquis essentiels permettant de mener efficacement des politiques de développement durables. Parmi ces préalables faisant défaut et pour lesquels bon nombre d'organisations internationales plaident depuis plusieurs décennies, on compte un SEC fiable, principalement au niveau de l'enregistrement des naissances. Sans état civil fiable et complet, il est impossible d'identifier les populations présentes sur le territoire et donc de prétendre à un système politique réellement démocratique, de permettre la contribution citoyenne aux budgets publics et de mener des politiques de développement (santé, assainissement, socio-économique) sur une base autonome, sans parler du contrôle migratoire ou sécuritaire.

Intervenir significativement et structurellement (en bonne concertation avec les autorités compétentes) en matière d'état civil implique de faire évoluer non seulement les cultures administratives, mais aussi les mentalités de la population et de la classe politique. En effet, il s'agit d'amener les populations, avec le concours de la société civile et des décideurs politiques locaux, à la déclaration spontanée des faits d'état civil et notamment des naissances, sans discrimination de sexe. Les centres de santé joueront à cet effet un rôle stratégique, surtout pour encourager la déclaration des filles, voire des mères elles-mêmes, à l'occasion des accouchements. Ceci aura un impact majeur en termes d'existence administrative des personnes et donc aussi sur le respect de leurs droits les plus fondamentaux de citoyen burkinabè: accès à des documents d'identité, à la certification de la scolarité, aux urnes, à la filiation officielle, etc. Le corollaire en étant aussi que, de par une gestion moderne (digitalisée) des informations d'état civil, les administrations publiques de tous niveaux disposeront de meilleurs moyens pour lutter tous azimuts contre les fraudes (d'absence ou de doubles déclarations) pour des motifs pécuniaires ou politiques.

### 7.4.2 DESCRIPTION DE L'EFFICACITÉ

1. L'objectif ciblé se situe à un horizon de cinq ans. Dans ce délai et considérant la situation actuelle, il est judicieux de se limiter à un renforcement de capacités, cependant structurel et rigoureux du SEC, à l'échelle des sept communes partenaires. Bien qu'un système d'indicateurs permette de suivre l'évolution statistique des chiffres de déclaration et d'enregistrement des faits d'état civil, il serait hasardeux de se focaliser uniquement sur cet aspect des choses pour deux raisons évidentes:
  - pour des raisons budgétaires essentiellement, l'intervention devra, en termes d'appui aux investissements liés aux infrastructures et équipements de proximité, probablement se limiter à certains des centres secondaires (de proximité), dont la liste complète n'a, à ce jour, pas été définitivement arrêtée et pour laquelle un plaidoyer est prévu auprès des autorités compétentes;
  - l'importance et le rythme du répondeur des populations ciblées par les actions de sensibilisation qui seront menées ne peuvent que difficilement être estimés anticipativement, sachant qu'une inertie importante a prévalu pendant des décennies et que des freins aux niveaux financier, d'accès physique et certainement sociaux devront être combattus, sans garantie de succès total endéans les cinq ans de programme.

C'est la raison pour laquelle il a été convenu, entre parties prenantes, de viser prioritairement l'appropriation la plus large et la plus durable possible des cultures, systèmes, moyens et méthodes nouvellement acquis, à titre pilote, sous la houlette de la DGMEC, dans le domaine de l'état civil au niveau des sept communes participant au Programme de CIC. Ce sera

d'ailleurs le signe d'un acquis structurel et durable qui permettra d'entrevoir, dans des délais de toute manière rapprochés, une mise à jour totale de l'état civil sur ces territoires communaux et en progression sur les territoires voisins qui seraient invités à prendre exemple, notamment en partant des outils de référence qui seront réalisés à cet effet.

2. Stratégiquement, pour atteindre cet objectif, il convient, comme le démontrent les chemins du changement, de coordonner des avancées sur plusieurs plans:
  - le plaidoyer auprès des autorités nationales compétentes;
  - la sensibilisation des élus, de la société civile et des populations;
  - le système de gestion;
  - l'infrastructure et l'équipement;
  - la digitalisation;
  - le recrutement et la formation des ressources humaines;
  - la conservation des données;
  - le suivi et l'évaluation comme outils d'aide à la gestion.

C'est un vaste défi qui ne peut être relevé que par une organisation efficace en tous lieux. Les innovations dans la structure de coordination apportées, à dessein et à titre pilote, au Programme Burkina Faso à l'occasion de la phase 2014-2016<sup>25</sup>, ont été très riches en expérience et permettent d'aborder sereinement cette prochaine (plus longue) phase en intégrant les ajustements nécessaires. Ainsi, pour favoriser l'autonomie et l'appropriation, la coordination des activités sera, comme auparavant, continuellement assurée de concert par l'UVCW/AVCB (coordinateur général) et les coordinateurs locaux burkinabè, qui sont coordinateur pays ou thématique. Cependant, les chemins du changement seront dorénavant empruntés en suivant un phasage de plans d'activités successifs par "paquets transversaux" (cohérents, respectant les priorités définies dans la ToC), sur des horizons rapprochés, pour une appréciation plus fine et mieux concertée qu'auparavant de leur contenu et de leur budget. Cette approche devrait permettre de réduire les points d'inefficacité pour une mise en œuvre plus fluide et une consommation budgétaire contrôlée en continu.

Pour plus de clarté, les activités qui seront menées collectivement ont été regroupées sous un même résultat (R1) qui sera donc le fruit et le révélateur de cette approche coordonnée. Chaque partenariat prendra en charge la coordination, sous sa responsabilité, et la réalisation, sur son budget, d'une partie de ces activités collectives, généralement en préalable aux autres activités plus locales (reprises sous les 3 autres résultats), qu'il gèrera en toute autonomie en respectant le phasage général et le fruit du travail collectif préalable.

3. Des difficultés risquent probablement de surgir du terrain. Afin de les résoudre ou de les contourner, un système itératif de suivi/évaluation sera mis en place. Lui-même sera à cette même fin complété par une sollicitation accrue du levier politique: burkinabè en premier lieu, mais belge aussi en appui. Une attention particulière sera d'ailleurs portée à une meilleure appropriation du Programme par ce dernier, comme cela avait déjà été prévu dans la phase précédente.

---

<sup>25</sup> Voir à ce propos le PPA 2014-2016, Partie I, Chapitre II.6, pp. 45 à 48.

### 7.4.3 DESCRIPTION DE LA DURABILITÉ

1. A la faveur d'un développement du SEC au Burkina Faso, via un important travail collectif et rigoureux de terrain entre le Ministère compétent et un groupe de communes reconnues pilotes par celui-ci, un ensemble de bonnes pratiques pourront, sous l'égide de cette autorité, être diffusées aux autres communes burkinabè. Ceci permet d'envisager sur le principe une généralisation de cette modernisation à l'échelle du pays, probablement par vagues. D'un point de vue systémique, ce développement ouvrira la porte à des politiques de développement requérant l'enregistrement préalable des populations nées sur le territoire, comme par exemple des politiques de santé, de lutte contre la fraude ou contre l'usurpation d'identité.

Evidemment, le potentiel d'impact de l'EC, en tant qu'acquis, sur le développement local restera encore limité, ne s'agissant essentiellement que d'un passage obligé. En effet, l'état civil, pour être un véritable levier - notamment financier - de développement, doit pouvoir être associé à d'autres outils favorisant les recettes fiscales et de taxation, tels que ceux liés au foncier. Ce dernier domaine requérant lui aussi une véritable modernisation au Burkina Faso, l'impact attendu de l'intervention doit donc être mis dans une perspective temporelle plus large.

2. Bien que quelques partenariats préexistaient à leur intégration au Programme, la situation financière des communes belges ne leur permet pas de soutenir de manière significative leur partenaire burkinabè sans le soutien financier de la Coopération belge. C'est la raison pour laquelle la durabilité de l'intervention est clairement recherchée sur le terrain burkinabè.

Ainsi, la durabilité des effets de l'intervention repose stratégiquement sur:

- le **mode de gouvernance**: comités de pilotage locaux donnant l'impulsion stratégique et budgétaire<sup>26</sup>;
  - le **mode de gestion**: autonomisation du groupe des communes bénéficiaires. En effet, de par la responsabilité qu'elles prennent dans la coordination et de par la culture qu'elles développent à travailler collectivement, les communes burkinabè du Programme se dotent d'un potentiel d'autonomie de fonctionnement et donc de ressources en savoir-faire indépendants de leurs partenaires belges. C'est aussi un gage de pérennisation du développement en cours du fait de la capacité de plaidoyer qui est par là même réunie;
  - le **mode d'acquisition**: pleine appropriation de l'EC, socioculturelle par les populations et technique par les personnes localement responsabilisées au sein du SEC. Ce souci d'appropriation, en l'occurrence via un programme de sensibilisation et de formation multidimensionnel, apparaît d'ailleurs dans la dernière des phases de mise en œuvre de la TOC;
  - le **mode de financement**: viabilité financière des investissements de par l'adoption d'une comptabilité matière. Grâce à elle, les communes burkinabè pourront organiser l'amortissement comptable de leurs équipements au rythme de l'usure constatée et en planifier et budgéter le renouvellement.
3. Aucun partenariat ne le souhaite, mais si les financements devaient se tarir, les acquis des communes burkinabè sur le plan de l'état civil pourraient probablement être maintenus d'un point de vue fonctionnel. Ce ne serait cependant pas une certitude, sachant que les recettes que procurent à la commune les actes d'EC délivrés à la population ne suffisent pas à

---

<sup>26</sup> Voir également en annexe 4, modèle de convention spécifique entre communes partenaires, article 5.

entretenir financièrement le SEC. D'autres recettes communales doivent, comme en Belgique, pouvoir être mutualisées à cet effet. Il est donc trop tôt pour envisager un désengagement à l'issue de cette intervention; mieux vaut attendre que les communes bénéficiaires aient progressé sur leur potentiel en ressources endogènes.

4. En Belgique, la durabilité est essentiellement assurée par:
- la délibération du Conseil communal (et non simplement du Collège) sur le principe de nouer le partenariat communal couché dans le Protocole de collaboration général. C'est une assurance de continuité du partenariat, quelle que soit l'issue des élections communales à venir;
  - les comités de pilotage, obligatoires dans chaque commune;
  - les commissions consultatives<sup>27</sup> rassemblant des représentants de la société civile, relais avec la population locale.

#### 7.4.4 DESCRIPTION DE L'EFFICIENCE

Le mode de gestion opérationnelle du Programme de CIC donne lieu à plusieurs canaux de gain d'efficacité dans la mise en œuvre de l'intervention:

- **programme commun:** l'option de l'UVCW et de l'AVCB, aujourd'hui ancienne, de mener en commun le Programme de CIC est une source importante de mutualisation des ressources. Le modèle de fonctionnement, dorénavant totalement unifié, tel que formalisé dans la convention de collaboration structurelle, permettra encore des gains d'efficacité;
- **coordination élaborée:** la structure complexe de coordination du programme Burkina Faso est source de nombreux gains de temps et de moyens. L'expérience a d'ailleurs montré que l'efficacité et la durabilité des interventions au sein du Programme de CIC reposaient essentiellement sur des approches très coordonnées. Elles ne sont pas sans coût, mais celui-ci se trouve largement compensé par la mutualisation des actions (études, audits, acquisition d'équipement, formations, etc.) permettant des économies d'échelle très substantielles;
- **approche sectorielle:** le partage d'un même secteur d'intervention par les partenariats d'un même groupe pays autorise une approche collective;
- **approche collective:** le travail en plateforme à l'échelle d'un groupe pays, rendu possible grâce à l'expertise acquise précédemment en termes de coordination, permet une mutualisation importante entre communes burkinabè, notamment au travers de marchés groupés et de partages des savoirs spécifiques entre communes pour un recours limité à la prestation externe. Le partage de connaissances est même aujourd'hui déjà effectif entre groupes pays (Bénin et Burkina Faso);
- **comptabilité matière:** l'adoption de systèmes comptables d'amortissement permettra de limiter le recours aux budgets de la Coopération belge pour financer le remplacement d'équipements déjà financés antérieurement par celle-ci;
- **contrôle des dépenses:** les Associations assurent un contrôle documentaire des procédures de marché en cours et des dépenses effectuées par les partenariats. Ce suivi permet de limiter drastiquement les gaspillages de budget.

---

<sup>27</sup> Ces Commissions consultatives pour la coopération internationale, quoique non obligatoires, existent dans de nombreuses communes.

## 7.5. Description de la stratégie de partenariat spécifique pour le Burkina Faso

Le Programme de CIC se concentre depuis ses débuts exclusivement sur des matières dont les communes des pays partenaires ont charge de gestion, conformément aux lois nationales et locales. L'état civil n'y fait pas exception. Par ailleurs, c'est un souci majeur au sein du Programme que de favoriser la normalisation de la collaboration Nord-Sud comme vecteur de développement. Ainsi, comme par le passé, doivent être considérés comme partenaires des Associations dans le présent Programme pour le Burkina Faso les **partenariats de commune belge à commune partenaire burkinabè** qui répondent à certains critères minimaux en termes de motivation et d'engagement politique, de capacité de coordination et d'apport de savoir-faire administratif et/ou technique et/ou de gestion publique<sup>28</sup>. Egalement, la DGMEC, quoique n'étant pas à proprement parler un partenaire - car ne bénéficiant pas directement des moyens du présent Programme - en est un intervenant essentiel: ses représentants ont d'ailleurs été associés de bout en bout à l'atelier de programmation. En vue de soutenir les ambitions locales en matière de décentralisation, le Programme de CIC vise, par essence, un renforcement des groupes-cibles suivants:

- très directement, les **élus locaux et les agents** des services communaux concernés par l'EC;
- plus indirectement, les partenaires locaux des communes, c'est-à-dire:
  - les **autorités de tutelle**, centrales ou déconcentrées, dont la DGMEC, de par le fait que le développement de l'administration locale les amène à faire évoluer leur organisation, la législation et leurs pratiques;
  - les **associations de terrain** sur lesquelles les communes burkinabè s'appuient le cas échéant pour la mise en œuvre de leur mission de service public.

Le Programme repose à cet effet sur un **travail de pair à pair** (politiques et administratifs/techniques) au sein du monde communal dans une logique **d'apprentissage sur le terrain, par le faire**:

- en **bilatéral** (R2 à R4), dans le cadre des partenariats communaux belgo-burkinabè;
- en **collectif** (R1), au départ de ces dynamiques partenariales et au travers d'une approche double, participative (*bottom-up*) et sectorielle, inscrite dans un cadre logique unique et spécifique au Burkina Faso.

Eu égard aux besoins du présent programme pays, qui se veut très intégré, ont été développés des **mécanismes de coordination** très structurés, en appui à la fois à la mise en œuvre des actions programmées et au suivi du renforcement de capacités.

Cette coordination, assurée par l'UVCW/AVCB, poursuit les objectifs suivants:

- entretenir une dynamique constructive entre les différents acteurs de la mise en œuvre pour conserver le même enthousiasme tout au long de la période de mise en œuvre;
- responsabiliser l'ensemble de ces acteurs, y compris les bénéficiaires, pour que chacun trouve sa place et s'approprie les changements opérés;
- intégrer entre eux les mécanismes du suivi et de la mise en œuvre dans une logique itérative pour une gestion fluide et performante des opérations.

Concrètement, la programmation en cours a largement œuvré, en vue de rencontrer ces objectifs de coordination, au **renforcement organisationnel de la plateforme de coordination burkinabè**, par une structuration du travail en cascade et en réseau, de sorte que celle-ci développe ses capacités de mettre en œuvre et de suivre le Programme.

---

<sup>28</sup> Voir Dossier d'agrément, chapitre 7.1.

Pour la période 2017-2021, cette logique sera encore approfondie puisque cette plateforme, assistée de son homologue belge, a défini **23 activités-types**, réunies dans le R1, **qui seront réalisées collectivement et pilotées par la plateforme burkinabè**, de manière à assurer, selon les cas, cohérence et/ou impact optimal et/ou économies d'échelle.

L'organisation du travail en cascade et en réseau induit des **flux d'information en continu** au sein de et entre les 3 niveaux d'acteurs suivants:

- les gestionnaires du Programme (UVCW et AVCB), coordinateurs généraux du Programme à l'échelle de l'ensemble des pays;
- les plateformes pays, l'une au Burkina Faso regroupant les partenaires du pays, l'autre en Belgique regroupant les partenaires belges sur le pays;
- les coordinateurs locaux, l'un dans la commune burkinabè, l'autre dans la commune belge.

## **7.6. Description des synergies et complémentarités**

### 7.6.1 SYNERGIES ET COMPLÉMENTARITÉS TRANSVERSALES

Dans le cadre de l'exercice du CSC, une série de synergies transversales (première section du chapitre 3) à caractère informatif et de partage d'expériences ont été prévues entre les OSC/AI. En vue de favoriser les échanges et la formalisation de synergies, un cadre d'échange sera créé par les OSC/AI. La gouvernance des synergies et complémentarités suivra plusieurs principes qui ont déjà été validés par les OSC/AI :

- Oxfam-Solidarité assurera le *lead* des OSC/AI en démarrage de programme;
- le *lead* OSC/AI sera rotatif tous les ans;
- des *sous-lead* seront identifiés pour des tâches/thématiques spécifiques (BD et Trias coordonneront par exemple les AI/OSC de la cible 1 et 2 du CSC);
- une réunion OSC/AI aura lieu au minimum une fois par an à Ouagadougou (éventuellement si nécessaire couplée avec une réunion en Belgique), et
- les OSC/AI s'impliqueront dans les échanges coordonnés avec la Coopération technique belge (CTB) et l'Ambassade.

Davantage de détails seront définis lors d'une première rencontre prévue au printemps 2017. A l'agenda de cette rencontre, figureront les synergies transversales reprises dans le CSC (notamment la constitution d'un agenda d'échanges thématiques, la collaboration avec la CTB et l'Ambassade; la réalisation de la cartographie des partenaires et des interventions; le parcours d'amélioration du CSC).

### 7.6.2 SYNERGIES ET COMPLÉMENTARITÉS BILATÉRALES/MULTILATÉRALES EN LIEN AVEC LES CIBLES STRATÉGIQUES DU CSC

Aucune synergie directe n'a pu être identifiée avec d'autres ACNG sur la cible 5 du CSC (Gouvernance, décentralisation et justice). Toutefois, le renforcement des performances des Services d'état civil auquel elle œuvre devant être vu comme un **passage obligé pour une mise en œuvre de toutes les politiques de développement**, le Programme de CIC s'avère à terme<sup>29</sup> complémentaire aux cibles 2 (pour la mise sur pied progressive d'une politique financièrement viable de gestion des déchets et d'assainissement) et 3 (pour une intégration optimale des citoyens, et en particulier des femmes et des enfants, dans les politiques et systèmes de santé).

---

<sup>29</sup> Dans la mesure où les acquis et pratiques des communes participant au Programme de CIC - pour rappel reconnues comme pilotes par la DGMEC - se verront à terme d'application pour l'ensemble des communes du pays.

Egalement, au niveau supranational, le Programme de CIC se veut **complémentaire aux actions de l'UE**, qui prévoit, en son Programme indicatif national 2014-2020, secteur Gouvernance, que l'OS 2 (renforcement de l'Etat de droit) se décline en un résultat 2.2, dévolu à la modernisation de l'état civil. Ces actions, qui soutiennent les autorités nationales burkinabè - lesquelles sont aussi la majeure partie prenante au Programme de CIC - se voient ainsi utilement complétées par un travail de fond, mené lui au niveau local, pour un renforcement des communes à suivre, en termes de capacités organisationnelles internes et de prestations de services aux citoyens, les évolutions qui interviennent au niveau national.